

DEMANDE DE PROPOSITIONS

*À l'heure des comptes :
rejets et transferts de polluants en Amérique du Nord,
volume 15*

dans le cadre du projet de
Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants
(RNARTP)

(Original : version anglaise)



Commission de coopération environnementale

2016

I. Survol du projet

La Commission de coopération environnementale (CCE) sollicite la présentation de propositions de la part de consultants en vue de l'élaboration du volume 15 d'*À l'heure des comptes*, le prochain rapport de la série *À l'heure des comptes* de la CCE, qui fait le suivi des rejets et des transferts de polluants déclarés par les établissements industriels aux trois registres nationaux des rejets et des transferts de polluants (RRTP) en Amérique du Nord. Plus précisément, le consultant retenu devra effectuer des recherches et contribuer à la présentation et à l'analyse des données des RRTP ainsi que d'autres renseignements concernant le secteur minier nord-américain.

La CCE est un organisme international que le Canada, le Mexique et les États-Unis ont créé en vertu de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), et ce, dans le but d'examiner les préoccupations que suscite l'environnement à l'échelle du continent, de prévenir les différends commerciaux et environnementaux, et de favoriser une application efficace des lois de l'environnement. Cet accord complète les dispositions environnementales de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALÉNA).

Le projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RNARTP) est une initiative phare de la CCE depuis plus de 20 ans. Il consiste à compiler et à diffuser les données déclarées par les établissements industriels aux trois RRTP nord-américains : l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada, le *Registro de Emisiones y Transferencias de Contaminantes* (RETC, Registre des émissions et des transferts de contaminants) du Mexique et le *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis. Le RNARTP vise à ajouter de la valeur aux données nationales en les intégrant à l'échelle nord-américaine, en les analysant et en les diffusant par le truchement du rapport *À l'heure des comptes* et du site Web *À l'heure des comptes en ligne*; ce site Web donne accès à une base de données interrogeable contenant les données des RRTP ainsi qu'à des outils de recherche ([à l'heure des comptes en ligne](#)) permettant aux utilisateurs de comparer et d'analyser les données compilées sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord. Pour une description complète du projet, prière de visiter le site Web de la CCE : www.cec.org/fr.

II. Mandat

A. Vue d'ensemble et portée du mandat

La présente demande de propositions (DDP) vise à soutenir la mise en œuvre de l'initiative trinationale incluse dans le Plan opérationnel de la CCE pour 2015-2016 qui est intitulée « Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord » (également connue sous le nom de « Projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants »). Les travaux à réaliser consistent à compiler, à analyser et à présenter des renseignements concernant le secteur minier nord-américain, lequel fera l'objet d'une analyse spéciale dans le prochain rapport de la série *À l'heure des comptes*. Cela comprendra une présentation de l'industrie minière en Amérique du Nord, ainsi que des analyses des données des RRTP et d'informations connexes déclarées par les établissements industriels de ce secteur pour l'année 2013 (dernière année pour laquelle on dispose de données en provenance des trois programmes nationaux de RRTP). Conformément à l'aperçu fourni à l'annexe 2, les objectifs de ces travaux sont les suivants :

- Fournir une description des activités du secteur minier nord-américain, de même que des polluants et problèmes environnementaux qui y sont associés.

- Fournir une présentation et des analyses des rejets et transferts de polluants déclarés par le secteur minier.
- Décrire les lacunes dans les données nord-américaines qui découlent des différences entre les critères de déclaration adoptés par chacun des RRTP nationaux et/ou de déclarations incomplètes.
- Donner des exemples d'activités axées sur la durabilité de l'environnement menées par l'industrie.

Dans les cas où ce sera pertinent, d'autres sources de données et d'autres informations pourront être utilisées pour compléter les données des RRTP compilées dans *À l'heure des comptes*. Le contenu du rapport et la façon dont les renseignements y sont présentés doivent aider tous les intervenants (gouvernements nationaux, étatiques et provinciaux, industrie, organisations non gouvernementales et citoyens) à mieux comprendre les sources et les modes de gestion des rejets industriels en Amérique du Nord, en vue de faciliter la réalisation d'initiatives de prévention et de gestion de la pollution. Il est donc recommandé que le consultant se familiarise avec le mode de présentation des données et le style d'écriture utilisés dans le rapport. Il pourra consulter les éditions précédentes (et, en particulier, les volumes 13 et 14) d'*À l'heure des comptes* dans la bibliothèque virtuelle de la CCE (www3.cec.org/islandora/fr).

B. Description des services

Le consultant mènera des recherches en vue d'élaborer un profil de l'industrie minière nord-américaine dans le rapport *À l'heure des comptes* et, en étroite collaboration avec la CCE, il participera à la compilation, à l'examen, à l'analyse et à la présentation des données des RRTP, intégrées à l'échelle trinationale, sur les rejets et les transferts déclarés par ce secteur. Les tâches précises à accomplir sont les suivantes :

1. Rédiger une première ébauche de texte, comprenant des suggestions relatives à des cartes ou à des éléments graphiques, pour le chapitre 2 (renseignements de base sur le secteur minier nord-américain), et traitant notamment des questions suivantes :
 - la présence géographique et économique du secteur;
 - les procédés et technologies;
 - les polluants et problèmes environnementaux associés au secteur (p. ex. les rejets directs dans l'air et dans l'eau, les résidus miniers, le drainage minier acide, la pollution historique);
 - le contexte réglementaire (y compris les critères de déclaration aux RRTP nationaux);
 - des exemples d'activités axées sur la durabilité accomplies dans le secteur.

Il est prévu que l'étendue des activités du secteur minier devant être traitées dans le rapport sera vaste et qu'elle couvrira toutes les déclarations transmises par les établissements selon tous les codes appropriés du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, ou SCIAN (c.-à-d. toutes les activités d'extraction de minerais métalliques et non métalliques, à l'exclusion du pétrole et du gaz). Cependant, la CCE invite les consultants qui présenteront des propositions à faire des suggestions à cet égard.

2. Collaborer avec la CCE à la compilation, à l'examen et à l'analyse des données ainsi qu'à la synthèse des conclusions, y compris en présentant des suggestions de cartes et d'éléments graphiques, pour le chapitre 3 (analyse des données sur le secteur minier nord-américain), notamment en ce qui concerne les questions suivantes :
 - la portée et la méthodologie des analyses;
 - la présentation des données par pays, par sous-secteur, par établissement et par polluant — en mettant l'accent sur les rejets ou transferts associés à des

- répercussions environnementales;
- l'analyse des données dans le contexte des différences entre les critères de déclaration aux RRTP nationaux, par exemple :
 - o les affectations à des codes industriels (codes SCIAN) erronés;
 - o les critères de déclaration appliqués aux polluants;
 - o la couverture de certains sous-secteurs ou activités précis;
- l'incorporation d'autres données et renseignements, le cas échéant;
- l'analyse et la description des importantes lacunes dans les exigences de déclaration et de leurs effets sur nos connaissances concernant les activités minières en Amérique du Nord.

Les données seront fournies par la CCE et seront également mises à disposition au moyen d'*À l'heure des comptes en ligne*. On s'attend à ce que d'autres données et des rapports et documents connexes soient également utilisés. Tout au long du projet, le consultant travaillera en étroite collaboration avec la CCE en vue de déterminer les sources d'informations additionnelles.

Les activités du projet se dérouleront selon le calendrier présenté ci-dessous. (Les échéances sont approximatives et pourraient changer. La CCE invite les consultants qui présenteront des propositions à modifier ce calendrier en fonction de leur évaluation des activités de projet prévues.)

Activité	Produit livrable	Échéance approximative
Réunion de lancement (par vidéoconférence ou téléconférence) avec la CCE pour mettre au point l'aperçu des chapitres d'analyse spéciale, le plan de travail et l'approche	Aperçu du rapport À l'heure des comptes, plan de travail et approche examinés et établis de façon définitive	15 mai 2016
Examen des données des RRTP et des renseignements connexes fournis par la CCE et détermination des sources d'informations additionnelles	Bref document récapitulatif indiquant les principales sources d'informations qui seront utilisées	31 mai 2016
Recherche et rédaction de l'ébauche du chapitre 2, incluant des cartes ou éléments graphiques	Chapitre 2 – première ébauche	30 juin 2016
Avec la CCE, examen et révision de l'ébauche du chapitre 2	Chapitre 2 – ébauche finale	15 août 2016
Avec la CCE, compilation, examen et analyse des données des RRTP et des informations connexes; préparation du texte, des tableaux, des figures et des diagrammes pour l'ébauche du chapitre 3	Chapitre 3 – première ébauche	31 août 2016
Avec la CCE, examen et révision de l'ébauche du chapitre 3	Chapitre 3 – ébauche finale	15 septembre 2016
Édition et examen par les parties prenantes (ébauches des chapitres 2 et 3)	Chapitres 2 et 3 – versions finales, après prise en compte de tous les commentaires et suggestions	31 octobre 2016

Avec la CCE, dernier examen de l'ensemble du rapport pour y déceler des manques d'uniformité, omissions, erreurs, etc.	Ensemble du rapport – version finale prête à être envoyée à l'édition, à la traduction et à la publication	15 novembre 2016
--	--	------------------

C. Exigences relatives à la présentation des rapports

Tout au long du projet, le consultant collaborera étroitement avec le Secrétariat de la CCE et des experts, en vue de recueillir des renseignements à l'appui de la réalisation des travaux. Il pourra communiquer directement avec les fonctionnaires et d'autres spécialistes, au besoin. Il ne relèvera toutefois et ne recevra des directives que du gestionnaire de programme de la CCE ou de son remplaçant.

Le Secrétariat organisera des téléconférences avec le consultant, le gestionnaire de programme et d'autres experts suivant les besoins à des moments mutuellement convenus. Le but de ces réunions consistera à évaluer l'avancement du projet.

Le consultant préparera de courts rapports d'étape mensuels qui résumeront ce qui suit :

- Progrès réalisés au cours du mois précédent;
- État d'avancement actuel;
- Progrès prévus au cours du prochain mois;
- Problèmes possibles, avec description et raisons de tout retard;
- Mesures que le Secrétariat de la CCE devrait prendre pour faciliter le projet.

Ces rapports devront être envoyés au gestionnaire de programme de la CCE au plus tard la première semaine du mois suivant, par courriel.

Le consultant travaillera dans ses propres bureaux.

D. Qualité des produits livrables

Le consultant a la responsabilité de livrer les produits escomptés en anglais, et ce, **avec une qualité qui les rend publiables** (à savoir déjà révisés). Il lui incombe aussi, le cas échéant, de réviser les documents techniques. Le consultant fournira toute la documentation écrite (y compris les ébauches et les versions finales) au Secrétariat de la CCE dans une version lisible de Microsoft Word, et devra se conformer aux normes et préférences établies dans le guide stylistique anglais de la CCE, suivre les lignes directrices relatives aux documents et aux produits d'information et se fonder sur le modèle préétabli pour rédiger un rapport (fichiers téléchargeables en ligne à l'adresse suivante : <www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/possibilites-demploi/documents-utiles>). Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, le consultant devrait aussi se familiariser avec le mode de présentation des données et le style d'écriture utilisés dans les rapports *À l'heure des comptes*. Il pourra consulter les volumes précédents de la série dans la bibliothèque virtuelle de la CCE.

Les documents justificatifs des tableaux, des figures et des cartes seront présentés avec le rapport dans le format de fichier d'origine (p. ex., Excel et ArcGIS). Il est à noter que tous les montants seront exprimés en unités métriques. S'il y a lieu, le Secrétariat se chargera de la traduction, de la publication et de la diffusion des produits qui découleront de cette activité.

Lorsque le consultant présentera la version finale par écrit du rapport ou des autres documents visés par le contrat, la CCE se réserve le droit de prendre quinze (15) jours ouvrables afin d'examiner les documents, d'aviser le consultant de tous problèmes ou erreurs éventuels, et de réexpédier lesdits documents au consultant pour qu'il y apporte les corrections qui s'imposent, et

ce, sans frais supplémentaires. Dans tous les cas, les paiements prévus au contrat seront retenus si les produits présentés à la CCE ne satisfont pas aux exigences en matière de qualité et de mise en page susmentionnées. Si le consultant n'apporte pas les corrections nécessaires ou, si après avoir apporté des corrections, un document est encore insatisfaisant, le Secrétariat le fera corriger ou réviser par une tierce partie de son choix, au tarif de 60 \$CAN de l'heure, et déduira le montant total des honoraires du consultant.

E. Plagiat

Le plagiat, qui consiste à utiliser les expressions originales ou les idées créatives d'un tiers et à se les approprier, peut constituer une violation des droits d'auteur. Qu'il soit intentionnel ou non, la CCE n'accepte aucunement le plagiat. Dans le cadre du contrat, le consultant doit appliquer une méthode universitaire adéquate lorsqu'il établit des rapports et élabore des produits livrables, notamment en mentionnant systématiquement les références dans les notes de bas de page ou à l'intérieur des phrases, particulièrement à propos de toutes les sources secondaires, les citations et les données qui ne proviennent pas de lui. Les sources des tableaux et des figures extraits d'autres documents doivent être directement indiquées sous ces tableaux et figures. L'omission de citer en bonne et due forme la source de ces emprunts constitue du plagiat et sera considérée comme une violation de contrat. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, prière de consulter le document intitulé Lignes directrices relatives aux documents et aux produits d'information de la CCE, consultable à l'adresse <www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/possibilites-demploi/documents-utiles>.

En outre, à propos de chaque document qu'il livrera par écrit, le consultant devra utiliser le logiciel iThenticate ou un logiciel équivalent, approuvé par la Commission, afin de valider ledit document, et transmettre ensuite à la CCE, lors de son dépôt, les résultats de la recherche d'éléments copiés. Le paiement des contrats sera retenu si les produits ne satisfont pas à ces exigences.

III. Exigences et évaluation des propositions

A. Exigences impératives

Pour être admissible à présenter une proposition, tout consultant doit satisfaire aux exigences fondamentales énoncées ci-dessous.

1. Aptitude à travailler dans les trois pays

Le consultant et son personnel doivent être domiciliés et autorisés à travailler au Canada, au Mexique ou aux États-Unis. S'ils doivent se déplacer, ils sont tenus de posséder des documents valides les autorisant à voyager librement à l'intérieur de ces trois pays.

2. Qualifications et compétences du personnel principal

Aux fins de la présente demande, le terme « consultant » s'entend d'un consultant unique ou d'un consortium.

Dans le cas d'une proposition présentée par un consortium, l'un des consultants devra être désigné « consultant principal » et, à ce titre, il sera tenu de veiller à la cohérence des résultats, à la coordination générale des travaux ainsi qu'à l'intégration des informations et des idées.

3. Qualifications et compétences requises

Le consultant et le personnel de soutien clé doivent posséder les qualifications, les compétences et l'expérience voulues dans le domaine visé. Le consultant doit démontrer sa compétence et son expérience documentée relativement à la déclaration, au suivi et à l'analyse des données des RRTP et l'on s'attend à ce qu'il soit familiarisé avec les trois programmes nationaux de RRTP en Amérique du Nord de même qu'avec la base de données *À l'heure des comptes en ligne* de la CCE. Le consultant devra aussi avoir une connaissance approfondie du secteur minier nord-américain, ainsi que des activités et procédés qui y ont cours.

Le consultant doit parler et écrire couramment l'anglais, mais la maîtrise du français et/ou de l'espagnol constitue également un atout.

4. Présentation de la proposition

La CCE entend inclure le **mandat énoncé à la section II** du présent document dans le contrat négocié avec le consultant dont les services auront été retenus. Les soumissionnaires devront donc consulter ce mandat pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le projet et les services à fournir. Ils sont par ailleurs priés de ne pas répéter le mandat dans leur proposition, mais de suggérer, le cas échéant, les modifications à y apporter.

Une proposition doit comprendre les éléments suivants :

- Une brève déclaration d'intérêt et d'intention relativement à ces travaux qui vise à exposer l'expérience du consultant et sa connaissance de l'objet desdits travaux. Ce document traitera : des résultats escomptés; des lignes directrices à suivre (paramètres selon lesquels les résultats doivent être obtenus); des ressources (humaines, financières et techniques, ou du soutien organisationnel qui permettront d'obtenir les résultats escomptés); tous les autres éléments que le consultant estimera pertinents. Ce document est non seulement destiné à démontrer que le consultant a une connaissance générale et particulière de l'objet des travaux, mais aussi à mettre en évidence ses compétences rédactionnelles;
- Un plan de travail général pour l'exécution du projet;
- La méthode de travail envisagée;
- Toute modification que le consultant suggère d'apporter au mandat et au calendrier d'exécution, ainsi que les raisons justifiant ces modifications;
- Le curriculum vitæ des principaux membres du personnel du consultant qui participeront aux travaux;
- Une ventilation détaillée des coûts, y compris les heures de travail du personnel principal et d'autres personnes, les frais directs et indirects, et les taxes applicables;
- Une description de l'expérience pertinente et la mention de toute autre information connexe ayant un rapport avec les travaux à exécuter;
- Deux (2) échantillons de précédents travaux;
- Deux (2) lettres de recommandation provenant d'anciens clients;
- Le nom d'au moins trois références.

B. Autres informations à fournir

Les soumissionnaires sont invités à fournir au Secrétariat de la CCE tous les renseignements supplémentaires qui pourront l'aider à évaluer leur proposition. Toutefois, celle-ci ne devra en aucun cas dépasser six (6) pages, ce qui n'inclut ni les curriculum vitæ, ni les échantillons de précédents travaux, ni les brochures du consultant.

C. Type de contrat à utiliser

Le Secrétariat de la CCE prévoit utiliser son contrat type par étapes pour régler l'exécution des présents services, et il est possible d'obtenir un exemplaire de ce contrat sur demande. Si le contrat est négocié avec un consortium, la CCE offrira aux consultants le choix de conclure un contrat distinct avec chacun d'eux.

Tous les travaux visés au contrat devront se terminer d'ici 15 novembre 2016.

D. Mode de sélection

Le consultant que la CCE estimera le plus qualifié sera choisi en fonction d'un processus concurrentiel, conformément aux sections 2.5 à 2.7 du Guide sur l'acquisition de services de conseil de la CCE, consultable à l'adresse <www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/possibilites-emploi/documents-utiles>.

Le Secrétariat de la CCE évaluera les propositions qu'il jugera complètes à l'aide de la grille de pointage ci-après. Les consultants qui auront présenté des propositions jugées incomplètes (irrecevables) par le Secrétariat de la CCE en seront avisés par écrit.

Le Secrétariat de la CCE évaluera chacune des propositions complètes à l'aide des critères et du barème de pointage suivants :

Critères d'évaluation	Nombre maximal de points
Compréhension des exigences du projet, pertinence du plan de travail	20
Adéquation et caractère innovateur de l'approche proposée	20
Expérience et qualifications du consultant, compétences de son personnel clé	40
Aptitude à analyser le sujet et aptitude en rédaction	10
Adéquation du budget	10
	<i>Total</i> 100

Toute proposition devra recevoir au moins 80 points pour subir un plus ample examen. L'évaluation tiendra compte de la rentabilité et de l'optimisation des ressources.

Les propositions seront évaluées par le gestionnaire de programme compétent de la CCE ainsi que par des examinateurs techniques désignés qui constitueront un comité d'évaluation. Chaque membre de ce comité recevra une copie des propositions et notera chacune d'elles en fonction des critères et du barème de notation susmentionnés.

Le gestionnaire de programme organisera une téléconférence et/ou une réunion des membres du Comité d'évaluation afin qu'ils puissent examiner les notes accordées aux propositions, leur donner un caractère définitif et classer par la suite l'ensemble d'entre elles. Les forces et les faiblesses de chaque proposition en fonction des critères d'évaluation seront consignées et résumées. Lorsque le processus de sélection sera terminé, le consultant pourra savoir le nombre de points obtenus par sa proposition, s'il en fait la demande, ainsi que du rang auquel elle s'est classée par rapport aux autres propositions. Toutefois, on ne lui révélera ni les résultats de l'évaluation des autres propositions ni le nombre de points qu'elles auront obtenues.

E. Ressources financières prévues

Le budget de cette activité devrait se situer entre 45 000 \$ CAN et 55 000 \$ CAN (dollars canadiens), y compris les honoraires professionnels et les dépenses. Les dépenses remboursables sont énumérées en détail dans le contrat type de la CCE, lequel est disponible sur demande. Il faudra en outre tenir compte des frais de 50 \$US pour l'utilisation du logiciel iThenticate permettant de détecter du plagiat éventuel.

Pour les universités et les organisations non gouvernementales, il est à noter que la CCE accepte que des frais généraux soient imputés pour l'administration et pour d'autres coûts indirects, jusqu'à concurrence de 15 % de la valeur totale du contrat.

Si le consultant établit son estimation dans une autre devise que le dollar canadien, il devra indiquer le coût total des services professionnels dans cette devise ainsi que dans la devise de son choix, et ce, aux fins de comparaison.

F. Base de paiement

Le consultant sera payé selon des étapes qui seront définies relativement aux produits livrables décrits dans le cadre du contrat. Seuls seront payés les frais authentiques et les dépenses légitimes du consultant engagés conformément au contrat de services professionnels, et tout paiement sera subordonné à la réception et à une preuve de l'acceptation par le Secrétariat d'un état de compte ou d'une facture du consultant. Le règlement des factures acceptées se fera normalement dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date de réception par la CCE.

G. Informations financières et autres renseignements confidentiels

Dans le cadre de cette proposition, le Secrétariat de la CCE n'exigera pas d'informations confidentielles ni d'autres renseignements concernant les assurances, la situation financière ou les titres de propriété.

H. Conflit d'intérêts

L'expression « conflit d'intérêts » désigne notamment un cas où l'intérêt personnel d'un consultant est suffisamment lié aux tâches professionnelles énumérées dans le présent contrat pour qu'on puisse raisonnablement croire que cet intérêt personnel pourrait influencer sur l'exercice des responsabilités professionnelles prévues au contrat. Par exemple, il y a conflit d'intérêts direct lorsque le consultant est également un représentant gouvernemental au sein de la CCE ou qu'il est lié ou étroitement associé à un représentant gouvernemental au sein de la CCE, à un employé de la CCE ou à un tiers participant à la prestation des services.

Le consultant informera le Secrétariat de la CCE de circonstances préalables à la signature du contrat ou susceptibles de se produire pendant son exécution qui pourraient constituer un conflit d'intérêts. Le consultant remplira et signera, au nom de son personnel, la Déclaration d'acceptation, d'impartialité et d'indépendance du consultant relativement à un contrat (voir l'annexe 1). Le consultant doit également lire le Guide sur l'acquisition de services de conseil de la CCE, consultable à l'adresse suivante <www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/possibilites-emploi/documents-utiles>.

I. Dates limites de présentation des propositions et de prise de décision

Toute proposition, y compris ses annexes, doit parvenir aux bureaux du Secrétariat au plus tard **le 28 avril 2016 à 17 heures HAE**. Les propositions présentées après cette date seront rejetées.

Les propositions doivent être transmises par courriel à l'adresse ocabrera@cec.org (et mettre en copie nalliu@cec.org). Elles peuvent être présentées en format Microsoft Word ou Adobe

Acrobat (PDF). Une fois qu'une proposition est transmise par courriel, la CCE en confirme la réception dans un délai de trois (3) jours ouvrables. Si les consultants soumissionnaires n'ont pas reçu de confirmation par courriel au terme de ce délai, **ils doivent contacter la CCE.**

Personne-ressource :

Orlando Cabrera-Rivera

Gestionnaire de programme, Qualité de l'environnement et changements climatiques

Commission de coopération environnementale

393, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200

Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9

Tél. : 514-350-4300; téléc. : 514-350-4314

Le Secrétariat de la CCE entend choisir le consultant dans un délai raisonnable à compter de la date limite de présentation des propositions.

ANNEXE 1

DÉCLARATION D'ACCEPTATION, D'IMPARTIALITÉ ET D'INDÉPENDANCE DU CONSULTANT RELATIVEMENT À UN CONTRAT

Je, soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

ACCEPTATION

Je déclare par les présentes que j'**accepte** d'agir à titre de consultant(e) dans le cadre du contrat visé.

IMPARTIALITÉ ET INDÉPENDANCE

(Si vous acceptez d'agir à titre de consultant(e), veuillez cocher une des cases suivantes. Vous ferez votre choix après avoir déterminé, entre autres, s'il existe une relation passée ou présente, directe ou indirecte, avec l'une des Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) ou avec leurs représentants au sein de la Commission de coopération environnementale (CCE) et/ou des tiers participant à l'exécution du présent contrat, qu'elle soit de nature financière, professionnelle, familiale ou autre, et si, de par la nature de cette relation, la divulgation est nécessaire conformément aux critères énoncés ci-après. En cas de doute, il faut privilégier la divulgation.)

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ANACDE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer. À ma connaissance, il n'est pas nécessaire de divulguer des circonstances ou des faits, passés ou présents, qui pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et pourraient constituer un conflit d'intérêts.

OU

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ANACDE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer; **toutefois**, je tiens à attirer votre attention sur les circonstances ou les faits suivants, que je divulgue ci-après, parce que, de par leur nature, ils pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, ce qui pourrait constituer un conflit d'intérêts. S'il existe des circonstances ou des faits susceptibles de soulever de tels doutes, je pourrais prendre des mesures visant à atténuer ou à éliminer tout doute quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et/ou à un possible conflit d'intérêts. (Utilisez une feuille distincte en annexe.)

Date : _____

Signature : _____

ANNEXE 2

À L'HEURE DES COMPTES, volume 15 Aperçu du rapport – ébauche

Chapitre 1 Les rejets et les transferts de polluants déclarés en Amérique du Nord, 2013

- 1.1 Vue d'ensemble des RRTP nord-américains (et des principales différences entre leurs critères de déclaration)
- 1.2 Vue d'ensemble des données nord-américaines, par pays (volumes totaux, nombre d'établissements, polluants), et par type de rejet ou transfert.

Chapitre 2 Le secteur minier nord-américain

- 2.1 Présence géographique et économique
- 2.2 Procédés et technologies (selon la portée de l'analyse)
 - Polluants associés au secteur minier
- 2.3 Contexte réglementaire (y compris les critères de déclaration aux RRTP nationaux)
- 2.4 Activités du secteur axées sur la durabilité (exemples)

Chapitre 3 Les rejets et les transferts du secteur minier nord-américain, 2013

- 3.1 Portée et méthodologie (codes SCIAN sélectionnés, etc.)
- 3.2 Vue d'ensemble des données pour l'Amérique du Nord et par pays (volumes déclarés, nombre d'établissements, polluants)
 - Rejets dans l'air, dans l'eau, etc. : pour l'Amérique du Nord et par pays
 - Autres « tranches » de données (selon la portée de l'analyse)
 - Commentaires des établissements (p. ex. sur la prévention de la pollution) dans les cas où ils sont disponibles
- 3.3 Interprétation des rejets et transferts du secteur minier dans le contexte de la comparabilité des RRTP nord-américains – enjeux clés liés aux éléments suivants :
 - Affectation de codes SCIAN erronés (représentant les activités totales d'un établissement)
 - Critères de déclaration relatifs aux concentrations dans le minerai
 - Couverture des sous-secteurs miniers (p. ex. minerai de fer)
 - Couverture des activités du secteur (p. ex. résidus miniers et stériles)
 - Différences dans les définitions, la terminologie (p. ex. « élimination sur place »)
 - Etc.